



Règlement du herdbook Annexe 1

Définition des codes raciques et des classes de herdbook

Remarque :

Cette annexe s'applique dans son entier à la Coopérative swissherdbook. Seules les dispositions concernant la race Holstein s'appliquent à Holstein Switzerland.

1. Pourcentages raciques

Les pourcentages raciques des animaux de herdbook sont calculés comme moyenne des pourcentages sanguins des parents. Pour les animaux avec une ascendance incomplète, les pourcentages raciques sont estimés le plus précisément possible sur la base des informations disponibles (par exemple, parents provisoires).

2. Race et code racique

Les animaux nouvellement enregistrés sont attribués à une race en fonction de leurs proportions de race selon le tableau suivant :

a. Règles pour l'attribution de la race et du code racique (RC)

	Race HB	Couleur	Sang (pourcentages raciques)	RC
SF \geq 87,5 % ou SI + MO + HO \geq 87,5 % et HO 12,51 – 87,49 ^{a)} % et SI+MO 12,51 – 87,49 %	Swiss Fleckvieh	Rouge	SF \geq 87,5 % ou SI + MO + HO \geq 87,5 % et HO 12,51 – 87,49 ^{a)} % et SI + MO 12,51 – 87,49 %	SF
SI > 50 % ; les autres races < 50 % ; pas de SF	Simmental	Rouge	SI + MO > 98,4 %, MO < 50 % et 3 générations d'ascendants SI suisse	60
			SI + MO \geq 87,5 %, MO < 50 %	70
MO > 50 % ; les autres races < 50 % ; pas de SF	Montbéliarde	Rouge	MO \geq 87,5 %	MO
HO > 50 % ; les autres races < 50 % ; pas de SF	Holstein	Rouge	HO \geq 87,5 ^{b)} %	RH
		Noir	HO \geq 87,5 %	HO
NO > 50 % ; les autres races < 50 %	Normande	Divers	NO \geq 87,5 %	NO
PZ > 50 % ; les autres races < 50 %	Pinzgauer	Divers	PZ \geq 87,5 %	PZ
EV > 50 % ; les autres races < 50 %	Évolénarde	Divers	EV + HR + VPN/VPC ^{c)} \geq 99 %, EV \geq 87,5 % et 3 générations d'ascendants EV suisse	OEV
			EV + HR + VPN/VPC \geq 87,5 %	EV
BF > 50 % ; les autres races < 50 %	Buffe d'Asie	noir	BF \geq 87,5 %	BF
	Divers	Divers	Appartient à l'une des races HB mentionnées ci-dessus, mais ne remplit aucune condition pour la distribution d'un RC.	XX
		Divers	Père = NH > 75 % NH ou aucune des conditions ci-dessus remplie	Div.



- a) HO 12,51 – 74.99% pour les animaux nés avant le 01.07.2008
- b) HO \geq 75% pour les animaux nés avant le 01.07.2008
- c) voir point 3c ci-dessous

Pour les animaux HB issus de BVCH, le code de race correspondant est adopté. Pour tous les autres animaux de races non gérées (animaux NH), la race ayant la plus grande proportion est indiquée comme code de la race.

b. Pourcentage racique Swiss Fleckvieh

La race Swiss Fleckvieh est issue de la combinaison des races Simmental et Holstein. À partir de 2014, un pourcentage racique Swiss Fleckvieh est indiqué.

Procédure pour l'attribution du pourcentage racique Swiss Fleckvieh :

- a) Le 1^{er} janvier 2014, tous les animaux de la race Swiss Fleckvieh reçoivent une part racique de 100 % de sang Swiss Fleckvieh. Leurs pourcentages raciques originaux restent mémorisés dans la banque de données.
- b) Les animaux Holstein de la section RH nés avant le 1^{er} juillet 2008 ayant < 87.5 % de sang RH sont des animaux qui, selon l'actuelle définition, appartiendraient à la race Swiss Fleckvieh (catégorie transitoire). Un pourcentage sanguin de 100 % Swiss Fleckvieh leur est donc aussi attribué, qui n'est toutefois pas indiqué officiellement. Ils continuent d'appartenir à la race Holstein et leurs pourcentages raciques originaux restent mémorisés dans la banque de données.
- c) Pour tous les descendants d'animaux SF dans les herd-books des autres races, le pourcentage racique SF est calculé sur la base de leur ascendance et mémorisé dans la banque de données

3. Classes de herdbook

Sur la base des informations d'ascendance disponibles, on distingue HB-A, HB-B, HB-C et HB-0 (animaux non-HB).

- Les animaux comptant comme animaux de race selon l'Ordonnance sur l'élevage sont attribués à HB-A. L'ascendance doit être enregistrée ou mentionnée sur au moins deux générations et l'animal doit avoir un pourcentage racique d'au moins 87.5 % de la race concernée. Exception : Pour les animaux rouges de la race Holstein (RH) nés avant le 1^{er} juillet 2008 (catégorie transitoire), le pourcentage sanguin minimal de 75 % Holstein suffit pour HB A.
- Dans HB-B sont attribués les animaux d'une race gérée par la coopérative avec une ascendance incomplète, qui répondent aux standards de la race et qui viennent d'être admis au herdbook.
- Les animaux HB-C sont tous les autres animaux appartenant à une race gérée par la Coopérative et qui ne sont pas HB-A ou HB-B.
- Tous les autres animaux enregistrés sont classés dans le niveau HB-0 en tant qu'animaux non HB. Font exception les animaux qui sont classés HB-A, HB-B ou HB-C par une autre organisation suisse d'élevage bovin.



a. Exigences pour les animaux de classe de HB A

Race	Exigence	Classe HB
Simmental	SI \geq 87,5 % et ascendance reconnue sur 2 générations	HB-A
Montbéliarde	MO \geq 87,5 % et ascendance reconnue sur 2 générations	HB-A
Swiss Fleckvieh	SF \geq 87,5 % et ascendance reconnue sur 2 générations	HB-A
Holstein	HO \geq 87,5 % ¹⁾ et ascendance reconnue sur 2 générations	HB-A
Normande	PAS \geq 87,5 % et ascendance reconnue sur 2 générations	HB-A
Pinzgauer	PZ \geq 87,5 % et ascendance reconnue sur 2 générations	HB-A
Evolène	EV \geq 87,5 % et ascendance reconnue sur 2 générations	HB-A
Buffle d'Asie	BF \geq 87,5 % et ascendance reconnue sur 2 générations	HB-A

¹⁾ Animaux RH nés avant le 01.07.2008 avec HO \geq 75 %

b. Race pure

Les animaux ayant au moins 98.5 % de sang de la race comptent comme étant de race pure. La mention « reinrassig / pur sang » est imprimée sur les documents zootechniques. Pour les autres animaux, le pourcentage sanguin de la race correspondante est indiqué.

c. Renouvellement de sang Evolène

A titre de rafraîchissement de sang (éviter l'augmentation du taux de consanguinité), des taureaux sélectionnés de la race Valdostana Pezzata Nera VPN ou Valdostana Pezzata Castana VPC peuvent être acceptés. La commission de race d'Evolène décide de l'admission de ces taureaux. Les descendants de ces taureaux de la race Valdostana comptent comme étant de race pure EV.

Les Valdostana Pezzata Rossa ne sont par contre pas acceptés pour l'élevage EV.

4. Statistiques du herdbook

Dans une exploitation affiliée à la coopérative (membre d'un SE ou d'une AE ainsi qu'un membre individuel), chaque vache et chaque bête ayant une gestation d'au moins cinq mois ainsi que chaque taureau génotypé par SNP d'une race gérée d'au moins 6 mois (selon le code de la race) comptent pour les statistiques du herdbook. Pour les mâles des races Simmental et Swiss Fleckvieh, une évaluation de la morphologie doit également être disponible.



Règlement du herdbook Annexe 2 Admission des mâles à l'élevage

Remarque :

Cette annexe s'applique dans son entier à la Coopérative swissherdbook. Seules les dispositions concernant la race Holstein s'appliquent à Holstein Switzerland.

1. Rasse Holstein (HO, RH)

Exigences de base et distinctions

Désignation	Droit de HB	QUAL	PLUS	EXTRA
Condition		Taureau de HB		
Ascendance	HB-A ascendance sur 3 générations race HO ^a	de race pure (≥ 98,5 %)	de race pure	de race pure
Âge	à partir de 6 mois		Taureau testé	Taureau testé
Taureau lui-même : ISET B % de performance		80% quantile ^b	90% quantile ^b 90 %	98% quantile ^b 95 %
Note globale DLC		G 75		
Génotypage SNP	GTS			

^a s'applique aux taureaux nés à partir du 01.07.2025

^b Le quantile est une mesure en statistique. Dans le cas spécifique, le quantile de 80 % signifie la valeur pour laquelle 80 % de toutes les valeurs sont plus petites.

2. Races à deux fins (SI, SF, MO, NO)

Exigences de base et distinctions

Désignation	Droit de HB	QUAL	PLUS	EXTRA
Condition		Taureau de HB		
Ascendance	HB-A	HB-A	HB-A	HB-A
Âge	à partir de 6 mois		Taureau testé	Taureau testé
Taureau lui-même : ISET / IPL B % de performance		80% quantile	90% quantile 90 %	98% quantile 95 %
NG DLC Concours centraux	G 75 21 ou 12 / 83 H (jeunes taureaux)	G 75 75 / 75 ^c		
Génotypage SNP	GTS			
Conditions supplémentaires ^a	remplies			



^a Conditions supplémentaires pour la reconnaissance en reproduction de taureaux SF et Simmental :

- Aptitude à la traite de la mère du taureau : doit être testée (sans limite)
- Morphologie mère à taureau (Suisse) : note globale DLC d'au moins 78 ou pointage cantonal au moins 88 et sans note < 3
- Au moment de la reconnaissance de l'élevage : valeur de reproduction % protéique pas inférieure à -0,25 % et somme des valeurs de reproduction % de graisses et % protéiques n'étant pas inférieure à -0,50 %

^b Les jeunes mâles reçoivent la reconnaissance provisoire de reproduction « H » pour une période limitée

^c Conditions pour les Bulls KB suisses

3. Race Evolène (EV, OEV)

Exigences de base et récompenses

Désignation	Droit de HB
Ascendance	HB-A
Âge	à partir de 6 mois
DLC	75 75 / G 75 ^b

^a Les deux taureaux sélectionnés dans le cadre du programme de promotion proviennent de l'association EZV et du syndicat d'élevage OEZG (1 taureau choisi par l'EZV, 1 taureau choisi par l'OEZG). Les taureaux sont présentés dans la commission de rasse Evolène.

^b Les taureaux présentant l'un des défauts suivants au moment de la DLC ne seront pas admis au HB:

- Notes DLC pour les critères de couleur étoile ou coloration = 1 ou = 9
- Les notes DLC pour la taille = 1 ou =9



Règlement du herdbook Annexe 3 Distinctions

Remarque :

Cette annexe s'applique dans son entier à la Coopérative swissherdbook. Seules les dispositions concernant la race Holstein s'appliquent à Holstein Switzerland.

1. Niveau de production

Les niveaux de production utilisés pour calculer les distinctions sont basés sur la moyenne pondérée de lactation standard (1/3 de kg de matière grasse et 2/3 de kg de protéine) de la race respective, dans la zone de production respective (zone de plaine, zone des collines et zone de montagne 1, ainsi que zones de montagnes 2-4), de l'année précédente.

Sans tenir compte des arrondis, le niveau 1 correspond à une performance d'environ 25 % au-dessus de la moyenne, le niveau 2 d'environ 32,5 % et le niveau 3 d'environ 40 %.

2. Niveau de performance de vie

Les niveaux de performance de vie utilisés pour calculer les récompenses correspondent à la moyenne pondérée de production à vie (1/3 de kg de matière grasse et 2/3 de kg de protéine).

3. Médaille d'or GM

Les médailles d'or (GM) distinguent les vaches ayant des performances supérieures à la moyenne et sont publiées sur le certificat de performance. Le calcul de la GM est effectué dans la base de données après chaque contrôle laitier. Pour qu'une vache reçoive une médaille d'or, elle doit remplir six des sept conditions suivantes et appartenir à une race (code de race) gérée par la coopérative.

Condition	
1	Niveau de performance à vie \geq 1800 kg
2	Niveau de performance à vie \geq 2600 kg
3	2 lactations standard \geq niveau de production 1
4	2 lactations standard \geq niveau de production 3
5	VG 88 DLC (ou pointage cantonal de 97 points*)
6	EX 90 LBE (ou pointage cantonal de 98 points*)
7	\geq 80 % des pesées avec $<$ 150 cellules

* ne s'applique qu'aux races Simmental et Swiss Fleckvieh



4. Étoiles

Les vaches étoile sont des vaches d'une race (code de race) gérée par la coopérative et qui sont distinguées en fonction de leur descendance.

Les étoiles sont attribuées aux vaches en fonction des points que leurs filles collectent selon le système ci-dessous. Pour recevoir des points, une fille doit remplir la première condition (0,25 point) à la fois en performance et en conformation. Les points sont attribués selon le schéma suivant :

Points attribués (cumul)		0.25	0.5	0.75	1	1.25	3.75
Production (vache)							
soit	1 lactation standard clôturée	Niveau de production	1				
	2 lact. standard clôturées			1	2		
	3 lact. standard clôturées					2	3
soit	Niveau de production à vie	1'750-2'199	2'200-2'649	2'650-3'099	3'100-3'549	≥ 3'550	
Morphologie (vache)							
soit	DLC	G+83; G+84; VG85	VG86; VG87; VG88	VG89	EX	EX3E	
soit	Pointage cantonal (uniq. SI et SF)	97		98			
Durée d'utilisation (vache)							
	Nombre de lactations clôturées**	6	≥ 7				
	<small>** ≥ 80 % des pesées avec < 150'000 cellules</small>						
Taureaux							
soit	Qualification taureau					PLUS	EXTRA
soit	Pointage cantonal (uniq. SI et SF)				97	98	

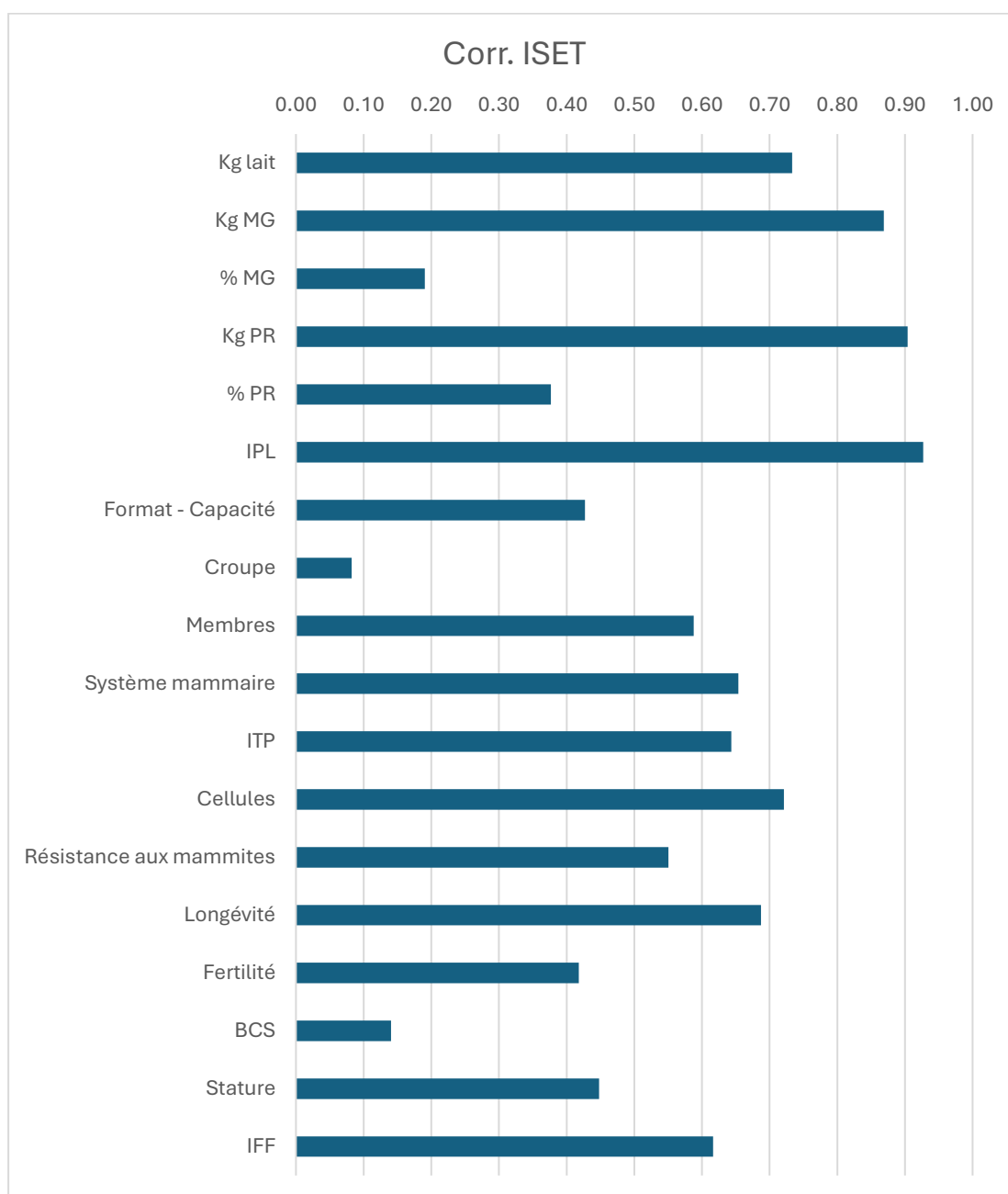
Seules les vaches ayant au moins deux descendants pouvant lui apporter des points peuvent recevoir des étoiles. Les points marqués par la descendance sont cumulés ; un point entier est nécessaire pour obtenir une étoile supplémentaire (par exemple 1,9 points = 1* ; 2,0 points = 2*).

5. Registre Etoiles pour les animaux évolénards

Distinction	Désignation	Exigences minimales
Registre Etoile	ETOILE	Code de race OEV Pourcentage de sang étranger < 6,25 % Caractères DLC remplis: <ul style="list-style-type: none"> Notes: 75, 75, 75, 75 / G75 (vaches) ou 75, 75 / G75 (taureaux) Statut cornes : physiquement cornue Coloration : Pas de notes 1 et 9 Etoile : Pas de notes 1 et 9

Règlement de herdbook Annexe 4 But d'élevage de la race Holstein

Le but d'élevage de la race Holstein est défini comme le succès de sélection attendu, qui est simulé sur la base des corrélations entre l'indice global ISET et les caractères individuels. Celles-ci sont représentées dans le graphique ci-dessous, ce qui illustre donc l'orientation du but d'élevage.





Règlement de herdbook Annexe 5

Liste des abréviations

AE	Association d'éleveurs
BDTA	Banque de données sur le trafic des animaux
BF	Buffle d'Asie
BVCH	Braunvieh Schweiz
CP	Certificat de performance
CTEBS	Communauté de travail des éleveurs bovins suisses
CZ	Certificat zootechnique
DLC	Description linéaire et classification
EHRC	Fédération Holstein et Red Holstein européenne (European Holstein and Red Holstein Confederation)
EV	Evolénarde
GM	Médaille d'or (Gold medal)
GT(S)	Génotypé (par SNP)
HB	Herdbook
HO	Holstein
IA	Insémination artificielle
ICAR	Comité international pour les épreuves de performance dans la production animale (International Committee for Animal Recording)
MO	Montbéliarde
NG	Note globale
NH	Non-herdbook
NO	Normande
OE	<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance sur l'élevage • Organisation d'élevage
OFAG	Office fédéral de l'Agriculture
OFE	Ordonnance sur les épizooties
OIA	Organisation d'insémination artificielle
OSAV	Office fédéral de la Sécurité alimentaire et des Affaires Vétérinaires
PZ	Pinzgauer
RC	Code racique (Rassencode)
RH	Red Holstein
SE	Syndicat d'élevage
SF	Swiss Fleckvieh
SI	Simmental
SNP	Single Nucleotide Polymorphism
TE	Transfert d'embryons
UE	Union européenne
WHFF	Fédération Holstein mondiale (World Holstein Friesian Federation)